

**Compte-rendu de la CAP des ingénieurs de recherche, statut FR  
8 novembre 2011**

FO est représenté par Véronique Juban, élue et Christine Heuzé, expert.

**Ordre du jour :**

- 1.- Approbation du procès verbal du 31 mai 2011
- 2.- Avancement au grade d'IE de 1ère classe au titre de 2012 MAAPRAT et Ansès
- 3.- Réductions d'ancienneté MAAPRAT au titre de 2011 et Ansès au titre de 2010
- 4.- Mobilités
- 5.- Questions diverses

**Débats :**

**1.- Approbation du procès verbal du 31 mai 2011**

Tous les élus ne l'ayant pas eu, ce point est remis à la prochaine CAP.  
Une version papier du PV est remise en séance et l'administration propose que les élus l'approuvent par mail.

**2.- Avancement au grade d'IR de 1ère classe au titre de 2012 MAAPRAT et Ansès**

L'administration précise que la version reçue vendredi est la réponse à une autre CAP.

FO félicite la réactivité des gestionnaires.

Le Président annonce deux points d'ordre :

- le ratio promu/promouvables détermine le pourcentage de promovables pour chaque corps et chaque grade fixé par arrêté. L'arrêté en vigueur concerne la période 2009-2011. Les avancements de cette CAP concernent 2012 et nous ne connaissons pas encore le ratio pro/pro pour cette période. Des propositions ont été présentées aux organisations syndicales (OS) puis envoyées à la DGAFP et au budget en attente de l'arrêté. Pour les IR il y a maintien du taux (15%). Le tableau d'avancement sera publié sous réserve de la publication des taux pro/pro.
- Une OS a demandé la présence d'un expert qui, ainsi que l'élue, devrait sortir, étant promu. Cette OS demande de traiter séparément l'Ansès et l'enseignement pour pouvoir siéger en alternance.  
Cette demande reçoit l'accord des autres OS et de l'administration.

Les OS demandent comment est calculé le nombre de postes ? Le taux s'applique-t-il à chaque effectif ou à l'effectif global ?

Le Président répond que le calcul est effectué sur la totalité du corps, puis il y a accord avec l'Ansès pour la répartition des postes.

Les OS demandent la date de changement de grade.

Le Président répond que les promotions seront à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

L'administration annonce 5 postes pour le MAAPRAT, 3 pour l'Ansès. Les critères statutaires sont d'être IR2 au 7<sup>e</sup> échelon.

### **Promotions Ansès.**

FO énonce ses critères de proposition : l'échelon, l'ancienneté dans le corps, puis dans la fonction publique (FP).

La DRH de l'Ansès explique qu'une réunion d'harmonisation a traité de la question des 2 effets mémoires. Il a été décidé que 2 effets mémoires sur 3 promotions étaient trop. Un seul agent a été retenu.

FO rappelle qu'il est contre les effets mémoires pour cette raison là.

Les OS expliquent que l'effet mémoire est une réponse de l'administration au fait que les personnes proposées par les syndicats correspondent aux critères de promotion mais qu'il n'y a pas assez de postes. Dans cette CAP, le pouvoir des représentants se limite à cela. C'est toujours finalement la proposition de l'administration qui est retenue, donc l'effet mémoire est notre seule possibilité. L'administration envisage-t-elle encore un effet mémoire ? C'est l'administration qui a proposé l'effet mémoire à la dernière CAP et l'administration propose encore de le reporter à l'an prochain.

Il y a trois promotions dont les deux personnes citées en effet mémoire à la dernière CAP.

### **Promotions MAAPRAT**

FO utilise les mêmes critères de proposition : l'échelon, l'ancienneté dans le corps, puis dans la fonction publique (FP).

L'administration propose cinq noms dont deux sont communs aux OS et sont validés. Les OS proposent trois autres noms en commun. Deux sont retenus par l'administration qui impose un cinquième nom qui n'était pas proposé par les OS.

### **4.- Mobilités**

Le président remercie le bureau de gestion qui a remis en séance le tableau des arbitrages de la campagne de mobilité du printemps.

Bernard Ganne a fait la demande pour un poste en DRAAF Lorraine. Cette demande reçoit un avis favorable.

A l'Ansès, il y a quatre demandes de détachement de CR en IR qui reçoivent un avis favorable : Martial Ledoux, Jean-Michel Repérant, Martine Denis et Pascale Massin.

### **3.- Réductions d'ancienneté (RA) MAAPRAT au titre de 2011 et Ansès au titre de 2010**

La représentante de la DRH de l'Ansès annonce : ancienneté dans le grade, dans le corps, l'âge et pas de réduction d'ancienneté dans les 3 dernières années. Ces critères ont été validés par les directeurs d'entité.

64 mois peuvent être répartis entre 11 agents : 6 mois à 10 agents et à 4 mois un agent.

FO est d'accord

Pour le MAAPRAT, le Président explique que les CAP du statut FR se déroulent dans un système dérogatoire. A l'occasion du projet de décret en cours de fusion des corps techniques de cat B de l'enseignement agricole, il doit y avoir

modification statutaire. Elle contient l'extinction du corps des AI et la suppression de la dérogation pour la notation.

L'administration n'est pas en mesure de produire le tableau des agents bénéficiant d'une bonification pour le MAAPRAT, pour 2011, mais propose de conserver les critères précédents et enverra la liste des bénéficiaires aux OS.

Ces critères sont : ne pas avoir bénéficié de réduction depuis 3 ans, l'ancienneté de grade, de corps et l'âge.

L'IGAPS dit qu'il faudra réfléchir sur d'autres critères. Pour lui, les RA sont un outil de management et ils ne doivent pas se faire seulement sur des critères administratifs.

Pour l'Ansès, la liste des RA 2011 sera aussi envoyée aux élus sur les mêmes critères.

### **5.-Questions diverses :**

FO interroge l'administration sur les modalités d'information des agents en détachement ou en disponibilité sur les possibilités de se présenter à l'examen professionnel de hors classe.

Le président précise qu'il faut interroger Télémaque. Les élus de l'Ansès ne connaissent pas Télémaque mais la DRH de l'Ansès prévoit de mettre l'information sur le site internet de l'établissement.

Les OS font remarquer que les avancements de l'Ansès se sont fait dans des conditions déplorables quant à l'information transmise aux agents. Elles dénoncent un manque de clarté et la diffusion d'informations contradictoires. De plus des dossiers d'agents manquaient.

Le SIPA suggère une réserve de postes pour des agents qui ont des métiers particuliers comme l'évaluation.

Le Président considère qu'il faut prendre en compte la diversité des métiers.

**FO, utilisant des critères d'ancienneté, ne fait pas de différences entre les métiers dans ses propositions.**

Une OS fait remarquer que le résultat de l'examen professionnel d'IR HC à l'Ansès doit faire l'objet d'un avis de la CAP.

La représentante de la DRH lit la liste des sept reçus à l'examen professionnel. Elle reçoit l'approbation de la CAP.

L'élue, Véronique Juban  
Veronique.Juban@anses.fr

L'expert, Christine Heuzé  
Christine.Heuze@agrocampus-ouest.fr

